

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
<b>Band:</b>	31 (2005)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Logique d'État et nature des choses : l'exemple de la famille : note à propos de "la généalogie de la morale familiale"
<b>Autor:</b>	Lenoir, Remi
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-815071">https://doi.org/10.5169/seals-815071</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Logique d'Etat et nature des choses : l'exemple de la famille. Note à propos de « La généalogie de la morale familiale »

Remi Lenoir

« *Un des obstacles épistémologiques en rapport avec l'unité et la puissance attribuées à la Nature, c'est le coefficient de réalité que l'esprit préscientifique attribue à tout ce qui est naturel. Il y a une valorisation indiscutée, sans cesse invoquée dans la vie courante et qui, finalement, est une cause de trouble pour l'expérience et la pensée scientifique.* »

G. Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1980, pp. 90–91.

Les biens scientifiques comme tous les biens culturels sont des biens dont on ne peut produire la valeur qu'en produisant la croyance, c'est-à-dire en produisant le groupe qui produit la croyance, qui se produit comme croyant. L'ordre social est à la fois un ordre objectif et la croyance collective en cet ordre. En effet, ce à travers quoi nous pensons le monde social est encore le produit du monde social : l'état premier de la connaissance du monde social est cette sorte d'harmonie préétablie entre la connaissance et le connu, ce qu'on appelle la reconnaissance. D'ailleurs, une des façons de détruire un ordre social consiste à détruire cette croyance, c'est-à-dire à rompre la relation de reconnaissance, reconnaissance qui est la forme de connaissance dont les catégories sont immédiatement ajustées à cet ordre.

En effet, la théorie scientifique du monde social n'aurait sans doute pas été si difficile à faire admettre si le monde social ne s'était pas présenté et conçu comme nature. C'est pourquoi le rapport entre la connaissance pratique et la connaissance savante ne peut se poser qu'en termes de rupture. Si l'on accepte l'idée que le monde social et le monde représenté sont homologues dans la mesure où les structures à travers lesquelles est objectivement construit le monde social sont ajustées aux structures selon lesquelles il est perçu, expliquait Bourdieu, on ne peut que déduire qu'au commencement est la reconnaissance, connaissance immédiate du monde social qui implique la reconnaissance de la légitimité du monde social, par abstention, ne serait-ce que par défaut (« qui ne dit mot consent »), bref, une reconnaissance comme forme exemplaire de la méconnaissance (« cela va sans dire », « ça crève les yeux »). Aussi, la connaissance adéquate du monde

\* Remi Lenoir, Centre de sociologie européenne, Maison des Sciences de l'Homme, 54, boulevard Raspail, F-75270 Paris Cedex 06, Tel. : 01 49 54 22 32, e-mail : lenoir@msh-paris.fr.

social ne peut venir que d'une rupture de la méconnaissance, d'une destruction de la croyance. La science sociale commence donc par une sorte de sacrilège : la *doxa* est ce qui est accordé comme allant de soi sans avoir l'idée ou l'intuition de la mettre en question, et la science sociale ne peut commencer qu'en affirmant que le monde social n'est pas ce qu'on croit.

La sociologie comme toute science a commencé avec une mise en suspens de cette forme d'adhésion première au monde que Bachelard appelait « l'expérience première » et qu'il considérait comme le premier des « obstacles épistémologiques » (Bachelard, 1980, pp. 23–54). Une des façons d'y parvenir est de reconstruire l'histoire des catégories de perception du monde social, ce qu'ont fait, chacun à leur façon, Marx et Weber à propos des catégories économiques, Durkheim et Mauss, Hubert et Halbwachs au sujet des formes de classification, ou encore Elias concernant les structures de la personnalité. En effet, l'histoire sociale des catégories de perception ou des formes classificatoires du monde social fait partie des conditions de l'accomplissement d'une science sociale car les concepts avec lesquels nous pensons le monde social sont le plus souvent des concepts indigènes à peine rebaptisés et qui ont cette propriété de lui être immédiatement adaptés, bénéficiant du même coup de la force de l'évidence et de ce qui tient à l'évidence, la croyance.

C'est particulièrement le cas de la famille. Il suffit de penser à des injonctions comme « c'est ton père » ou « c'est ta sœur » pour sentir combien l'ordre social va sans dire, inscrit qu'il est dans l'ordre des choses, des mots, des sentiments et des affects. Le fait que cette structure sociale existe tant à l'état de biens (« biens de famille ») qu'à l'état incorporé (« esprit de famille ») est épistémologiquement important parce que les structures selon lesquelles le monde social est connu sont les structures selon lesquelles le monde social est lui-même construit. En effet la « famille » est le type même où le mode de connaissance repose sur la correspondance immédiate entre les structures incorporées et les structures objectives (Bourdieu, 1992), comme le rappelle le primat de la ressemblance dans cet univers, la ressemblance étant une des formes premières de la connaissance et de la croyance : la première observation, lors d'une naissance, n'est-elle pas souvent celle qui concerne la ressemblance de l'enfant au père ou à la mère ? (Vernier, 1991, 103–149). D'où la question cruciale s'agissant de toute forme de connaissance de la famille : quelles sont les conditions sociales qui permettent la mise en suspens de l'adhésion première à cette structure inséparablement sociale et cognitive ?

Toutes les opérations de catégorisation sont des stratégies de manipulation symbolique. Ces opérations sont des stratégies qui visent à imposer les représentations d'une catégorie d'agents à l'ensemble du groupe auquel ils appartiennent. On ne peut comprendre ces formes particulières de la lutte des classes que sont les luttes de classements qu'à condition de dépasser l'opposition que la sociologie doit originellement effectuer pour rompre avec les prénotions de la sociologie

spontanée, entre la représentation et la « réalité » (qui est la représentation légitime) ; on ne peut atteindre cet objectif qu'en incluant dans l'analyse les luttes destinées à manipuler les représentations de la réalité, y compris les luttes scientifiques. C'est encore le cas de la « famille » qui, en ce sens, n'est bien qu'un « mot » (Bourdieu, décembre 1993, pp. 32-36), ou, mieux, une représentation, qui donne lieu à de multiples luttes au point où la recherche sociologique la concernant pourrait bien se réduire à prendre pour objet la production des définitions de la famille et les enjeux sociaux qui leur sont associés.

Les critères de classement que le sociologue utilise inévitablement pour faire ses analyses sont le produit de l'histoire des luttes symboliques de qualification et de disqualification qui ont contribué à fabriquer la famille à l'état de représentation et de morale telles que nous les connaissons. Les catégories que nous utilisons sont l'aboutissement présent d'un processus d'institutionnalisation qui entérine les luttes auxquelles ont donné lieu les conceptions de la famille et leurs enjeux, enjeux que nous avons souvent oubliés et dont nous ne sommes plus conscients. L'inconscient, disait en substance Durkheim, c'est l'histoire (Durkheim, 1960, introduction). Ce passé peut remonter fort loin, ce qui est le cas de la définition de la famille en Europe occidentale, au XII<sup>e</sup> siècle lorsque s'est formée la constellation sémantique qui englobe ce qui est associé encore aujourd'hui à la famille (patrimoine, patronyme, lignée, lignage, héritage, hérédité, héritier, généalogie), c'est-à-dire comme le lieu de la transmission des biens et des statuts entre générations dans le monde social (Bloch, 1939/1968).

## 1 Le familialisme : une vision du monde

La sociologie, on le sait, doit prendre pour objet au lieu de s'y laisser prendre, la lutte pour le monopole de la représentation légitime du monde social, cette lutte de classements, qui est une dimension de toutes espèces de luttes entre classes d'âge, classes sexuelles, classes sociales. On pourrait dire aussi « classes familiales », « classes de familles » ou encore « familles de classe », ce qui pourrait sembler un pléonasme. Ne parle-t-on pas couramment de « famille ouvrière », de « famille bourgeoise » ou de « famille aristocratique » ? En revanche si la notion de « type de famille » est usuelle, celle de « famille de classes » ne l'est pas. Cette expression sonne si mal, ne serait-ce qu'à l'oreille mais aussi dans nos structures mentales, qu'elle paraît comme antinomique. Et elle a été effectivement constituée politiquement comme telle, notamment par les mouvements familialistes qui se sont formés en France à la fin du 19<sup>e</sup> siècle face à la montée du socialisme et de l'idéologie de la lutte des classes : la « famille », lieu de tous les consensus, était alors opposée – et le reste encore à bien des égards – à la « classe », principe de tous les conflits.

Bourdieu disait que la sociologie du système d'enseignement était primordiale parce qu'elle contribuait à la connaissance du sujet connaissant. En effet les études sociologiques du système d'enseignement quand elles se donnent comme objet la production et la diffusion des catégories de pensée, permettent de délimiter l'univers du pensable et de ce qui le détermine. Qu'en est-il de la famille dont la socialisation est encore plus précoce et plus forte parce que premier, et, en tous les cas, beaucoup plus inconsciente (au point où l'inconscient est souvent assimilé à la famille et à son histoire) ? Car la famille est, quelle que soit sa composition, une sorte d'« institution totale », qui, sans prendre la forme « totalitaire », enveloppe le nouveau-né, ne serait-ce que parce qu'il n'y a guère d'autres structures en mesure de la remplacer, au moins complètement, dans les premières années de la vie. Comment s'arracher réellement et non pas seulement par les mots et les déclarations d'intention, à l'emprise quasi viscérale des représentations communes de la famille alors que tout un chacun en est le produit ? Comment se défaire de la vision du monde social qui est liée à ces représentations ? Comment s'affranchir de ces limites incorporées que sont les catégories de perception du monde social attachées à la famille comme matrice cognitive originelle ainsi que le rappellent les multiples analogies familiales de l'ordre social ?

En effet, la famille est avec le corps, ce qui donne lieu au plus grand nombre de métaphores, notamment pour penser l'organisation sociale, le corps social, non seulement en tant que collectif mais aussi en tant qu'ensemble de fonctions différenciées et hiérarchisées. C'est que, si la famille est une structure sociale, elle est aussi une catégorie cognitive : la constellation sémantique qui englobe la notion de famille renvoie à l'idée d'unité et de clôture du groupe domestique, et, plus généralement, à la transcendance du groupe familial par rapport aux parents qui le composent. C'est ce que rappellent, par exemple, les métaphores familiales des rapports de pouvoir que ce soit dans l'univers politique (« le roi est le père de ses sujets »), dans celui de l'économie (le patron et le paternalisme), de la religion catholique (« mon père ») ou de la vie intellectuelle (les pères fondateurs, les fils spirituels). Bref, la famille est une vision du monde social (Lenoir, 2003, 47-57).

Les analogies familiales transfigurent les rapports sociaux en rapports familiaux. Que l'on songe à l'expression « déshérités » utilisées au 19<sup>ème</sup> siècle pour désigner les pauvres ou à celle d'« enfants » qu'on employait pour caractériser les ouvriers d'une entreprise. Le familialisme n'est pas seulement un parti pris démographique et une morale de la vie privée. C'est une conception générale du monde social qui fait de la famille le principe de toute chose, fût-elle la chose publique : organisation de la vie politique (« vote familial »), redistribution des richesses (« quotient familial »), morale de la vie publique (« ordre familial »), éthique de la vie privée (« famille normale »).

Le plus immédiat dans l'expérience première n'est-ce pas la structure familiale sous toutes ses formes, notamment affectives et mentales ? D'où également

cette autre question : peut-on penser la famille en dehors des catégories qui la constituent, en dehors des catégories qui orientent la représentation qu'on en a ? Que l'on songe seulement à l'opposition longtemps cruciale entre famille légitime et famille naturelle, distinction qui a sans doute pour une part perdu de sa pertinence et de sa rigueur, pertinence et rigueur qu'elles avaient lorsque le seul instrument de reproduction de la structure sociale était la famille et que le type de bien qui la fondait était le patrimoine, au sens le plus large incluant « l'honneur », celui qui faisait, entre autres, de la virginité (des femmes, il va sans dire) ou de l'homosexualité des hommes (il va sans dire aussi), bref de la sexualité à finalité reproductive un enjeu primordial.

En effet, on ne peut, par exemple, comprendre pourquoi se sont multipliés les discours sur « l'homosexualité » dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que si on les rapproche de ce véritable phantasme social que fut alors la crise de la natalité dans les classes dirigeantes, notamment celles des catégories dont la position dans la structure sociale tenait aux biens qu'elles possédaient. La publicité et l'aggravation des poursuites pénales à l'égard des « homosexuels » qui ont eu lieu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas sans lien avec les modifications qui commencent à affecter le mode de reproduction familiale de la structure sociale : l'« homosexuel » n'est pas seulement un « pervers », il est aussi un homme qui dissipe le patrimoine familial et qui, lorsqu'il ne l'a pas dilapidé, risque de le transmettre hors du cercle domestique. C'est un homme sans succession ou dont la succession fait problème pour la famille.

Ainsi, à propos des deux derniers romans de Balzac, Lucey fait apparaître les contradictions qu'engendre l'homosexualité, fût-elle latente, du cousin Pons et le «commerce hétérosexuel» qu'implique la transmission des biens, en l'occurrence, une collection de tableaux, transmission qui ne se conçoit alors que sur le mode de la succession familiale. L'homosexualité casse le cercle vertueux de la redistribution familiale des richesses, le comble étant de laisser ces richesses patrimoniales, par définition familiales, à l'État, sous forme de donation. Concernant *La Cousine Bette*, Lucey pousse l'analyse encore plus loin en montrant que les relations de parenté et la sexualité qu'elles impliquent sont inséparables du mode de gestion et de perpétuation des fortunes familiales. Et de s'interroger : « Que serait la sexualité si elle n'était pas liée à l'héritage ? » (Lucey, 2003, 124–170). On voit ici combien les manières de classer et d'interpréter les pratiques sexuelles – la notion d'homosexualité est apparue au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – peuvent être aussi le produit d'enjeux économiques et politiques.

Autre exemple, une condition sociale comme celle de « fille mère » ou un acte comme la contraception ou l'avortement ont une signification bien différente selon qu'ils sont perçus et pensés comme le produit d'une déchéance morale comme c'est le cas lorsque le mode familial de reproduction est le seul instrument de reproduction de la structure sociale, on en tant que résultat d'une conduite ration-

nelle et volontaire (« planning ») comme c'est le cas aujourd'hui où le système scolaire, le marché du travail, les mécanismes fiscaux et les systèmes de protection sociale jouent un grand rôle dans le système des instruments de reproduction de la structure sociale. Ces changements vont des modifications du vocabulaire à la transformation du droit : on passe ainsi du statut de « fille-mère » à celui de « parent isolé », dorénavant bénéficiaire d'une allocation « familiale » ; de « sodomite » et de « pédéraste » à celui de « partenaire d'un pacte civil de solidarité », statut aujourd'hui légal des unions homosexuelles ; de l'avortement à l'« interruption volontaire de grossesse », désormais autorisée et remboursée par la Sécurité sociale. Ces représentations engagent les valeurs ultimes qui sont déposées dans les taxonomies familiales.

## 2 Politique et savoirs sur la famille

Ainsi, s'agissant seulement de définir le sens du mot « famille » et la vision du monde qu'il implique, c'est toute l'histoire de l'espace social dans lequel prennent sens les concepts et les notions qui sont liés à l'institution familiale, qu'il faudrait faire : ceux qui désignent les enjeux (patrimoine, honneur), les stratégies (alliance, fécondité, filiation), les instruments (héritage, donation, legs, succession), la morale (la sexualité), voire l'hérédité, autant de termes inséparables de qualificatifs, on l'a dit, qui valorisent ou disqualifient (légitime, naturel) les comportements qu'ils désignent. Il faut rappeler ici que l'action politique vise à imposer des représentations du monde social – c'est pourquoi je parle de morale familiale – qui soient capables d'agir sur le monde social en agissant sur les représentations que s'en font les agents. Les groupes deviennent, alors, visibles pour eux-mêmes et pour les autres – par exemple, les « handicapés », les « retraités » mais aussi les « femmes », les « homosexuels » et, bien sûr, les « familles nombreuses » ou la « famille normale » – ce qui peut donner lieu à la création d'institutions permanentes de représentation et de mobilisation.

A cet égard, le familialisme est le type même d'imposition d'une vision du monde social comme vision naturelle du monde social, du monde social constitué comme une nature, c'est-à-dire n'ayant d'autre fondement que lui-même. On peut reprendre ce que Bourdieu écrivait à propos de la logique : la « famille » pure, c'est-à-dire « normale » est l'inconscient social de ceux qui ont inventé la « famille » en tant que « volonté et représentation », c'est-à-dire comme catégorie de l'action politique. En effet, il ne peut y avoir de « famille » comme catégorie « politique », que lorsqu'il y a une théorie des structures familiales qui devient crédible, universelle, ce qui est, entre autres, le cas à la fin du XIXe siècle, avec l'invention des sciences sociales (démographie, anthropologie, psychologie, sociologie) et médicales (pédiatrie), et qui se met à exister comme un discours officiel,

en l'occurrence une morale avec ses spécialistes, ses organismes et ses dispositifs, ses représentants et ses militants, autant d'acteurs qui contribuent à constituer la famille comme une évidence savante (Lenoir, 1999, 75–100). Halbwachs parlait de « parenté toute nue » (Halbwachs, 1952, p. 162) pour désigner « l'idée de famille », c'est-à-dire cette représentation de la famille comme structure abstraite (des propriétés sociales, seules susceptibles, à ses yeux, de la caractériser), éternelle, bref naturelle, c'est-à-dire la famille sous forme d'idée que théorisent alors la démographie et l'ethnologie de son temps (Lenoir, 2004a, pp. 199–218). Mais pour rompre avec l'illusion de l'évidence, il faut aussi faire la théorie de l'évidence, faire la théorie du monde social comme monde historique, sans oublier enfin qu'on doit construire cette théorie contre la vérité du monde social comme monde naturel (Lenoir, 2004b, 27–45).

Les pays où la famille est constituée en tant que catégorie politique sont des pays comme la France dans lesquels les théories de la famille se sont mises à exister comme si elles représentaient l'expérience première du monde social. Sans remonter à Bonald et à Maistre ou encore, dans un autre contexte, à Filmer (Lessay, 1998) on pense à Le Play et à l'Église catholique (théorie de la « famille nombreuse »), à Durkheim et à la Troisième République (théorie de la « famille normale »), mais aussi, et sans parler non plus des disciplines scientifiques et médicales qui ont fait de la famille et de l'enfant leur spécialité, aux différentes sortes de « familialismes » véhiculées tant par le système scolaire (cours de morale domestique et de démographie), l'armée (propagande hygiéniste et nataliste), les systèmes de protection sociale (caisses d'allocations familiales), la presse spécialisée (« la bonne presse ») ou encore le développement du marché des biens de consommation et ses publicités qui recourent aux représentations de la famille les plus traditionnelles (la « maison individuelle », le système bancaire (prêts aux jeunes mariés), la fiscalité (« quotient familial »). La « famille » existe bien à l'état de réalité historique et c'est ce que le démographe ou le sociologue peut mesurer, mais ce qui est mesuré est le produit historique au terme duquel a pris forme une certaine représentation de la famille et de la morale qui lui est liée et qui peut changer notamment selon la place qu'occupe la famille dans l'ensemble des instruments et des institutions qui concourent à la reproduction des structures sociales.

C'est pourquoi l'analyse sociologique doit s'attacher à établir, pour chaque période et dans chaque lieu, bref, dans toute configuration singulière de facteurs sociaux, l'état du système des agents et des institutions (famille, système scolaire, marché du travail, formes d'habitat, système de protection sociale, État ou ce qui en tient lieu) qui, avec des poids, des moyens et des instruments différents, concourt au travail d'institutionnalisation et de perpétuation des catégories hygiéniques, démographiques, ethnologiques et, plus généralement, bureaucratiques et, par la, à la pérennisation du point de vue à partir duquel ces catégories sont constituées c'est-à-dire celui de l'État. A cet égard, l'Etat moderne et les sciences

sociales qui lui sont liées, participent à ce maintien de l'ordre social et de l'ordre symbolique et intellectuel qui lui correspond, conditions de son propre maintien (Foucault, 1976).

On ne peut que l'évoquer ici, mais on sait à quel point les théories de l'évolution, de l'hérédité et les définitions de la nature qu'elles impliquent, ont à voir avec les structures politiques où elles ont trouvé pour une part, sinon leur origine, au moins leurs conditions de diffusion, de réception et leur succès (Schneider, 1990). Les sciences d'Etat, formes les plus subtiles mais aussi les plus insidieuses de la pensée d'Etat, parce que les plus méconnues comme telles, participent de ce processus de perpétuation parce qu'elles tentent de faire de la science à partir des catégories de l'action et de la gestion étatiques. De sorte qu'elles ne font le plus souvent que systématiser un savoir d'Etat, un des moyens par lequel ce dernier tend à se reproduire en monopolisant la production et la diffusion de la doxa dans les sociétés très différenciées, c'est-à-dire à forte « division du travail social » dont l'État, le seul organe permettant d'assurer la « solidarité organique », c'est-à-dire d'organiser la solidarité, est le « cerveau » pour reprendre les expressions de Durkheim.

### 3 Les différents états du familialisme

La « généalogie » au sens de Foucault met fréquemment l'accent sur des facteurs historiquement préconstitués et qui enferment une problématique rarement explicitée : l'histoire, la tradition, la coutume, le droit sont des savoirs qui sont souvent à eux-mêmes leur propre explication, qui, en tous les cas, ne la suscite pas et qui, pour reprendre l'expression de Bachelard, « bloque » la pensée, ne serait-ce que par son poids, le poids (mort) de l'histoire. Or, l'histoire, notamment, n'est pas ce bloc de passé à peine dégrossi, comme on l'imagine, à la façon d'une statue ou d'un monument plus ou moins ruiné, qu'on ne peut, au mieux, que restaurer. C'est le passé jamais dépassé, institué sous toutes les formes que les structures sociales peuvent prendre, – se « métamorphoser » pour reprendre l'expression de Robert Castel (Castel, 1995) – et qui participe à produire les générations qui le reproduisent et le transmettent, mais réinterprété selon les enjeux sociaux et politiques de chaque époque c'est-à-dire selon la configuration de facteurs qui les particularisent. Aussi, la seule question qui vaille la peine d'être posée n'est pas tant celles des « permanences » ou des « changements », mais celle que posait Georg Simmel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : « Comment les formes sociales se maintiennent-elles ? », non seulement au-delà de la vie biologique des individus mais aussi au-delà de leurs fonctions primitives (Simmel [1896–1897], 1981, 171–206).

*La généalogie de la morale familiale* vise moins à retracer la genèse de la famille, si tant que cela puisse avoir un sens, que celle de ses représentations, inséparablement

sociales et cognitives, d'en repérer les usages et les définitions, bref les enjeux économiques, politiques et sociaux, dans des configurations historiques particulières, c'est-à-dire socialement déterminées et idéal-typiques, mais aussi – et ce qui est complémentaire – à comprendre comment cette catégorie sociale et cognitive s'est perpétuée. Lévi-Strauss invitait, à propos des « survivances », à se poser la question : « Pourquoi les survivances survivent-elles ? ». D'où, autre question : comment s'est perpétuée cette catégorie et au prix de quelles transformations sociales et sémantiques, morales et cognitives ?

La famille patrimoniale s'est formée pour une grande part dans l'aristocratie guerrière dont une partie, entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, s'est convertie en aristocratie foncière utilisant la famille comme instrument de perpétuation tant de la lignée que de son statut, au point où les deux ont fini par se confondre. Bref, une noblesse héréditaire où la famille est la structure par laquelle se transmettent terres, honneurs et bénéfices. Auparavant, la vie errante des chevaliers avait empêché la formation d'une noblesse sur un tel fondement, c'est-à-dire d'une aristocratie dotée de priviléges transmissibles et menant un genre de vie appropriée. Car à ses débuts, la noblesse est restée un pur fait, n'entraînant pas un changement de statut juridique et ce n'est qu'aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, quand triomphe l'héritage du fief, que put se réaliser la formation d'une noblesse militaire, d'une noblesse considérée comme une « qualité personnelle », attachée au sang, inhérente à la personne. Cette volonté d'augmenter le patrimoine de terres et de seigneuries, autant que possible resserrées et regroupées pour en renforcer la valeur et le prestige, a été poursuivie par l'aristocratie à toutes les époques de son histoire. La terre restait, en tout cas, l'élément essentiel, même quand elle rapportait peu et que d'autres placements se seraient avérés plus profitables. Même difficiles à réaliser, les acquisitions foncières ont toujours été la principale préoccupation de cette catégorie sociale (Genet, 1990).

Plus tard, en ce qu'on appelle les Temps Modernes, une nouvelle aristocratie, celle des parlementaires, par opposition à la noblesse de cour a continué à retirer des biens fonciers l'essentiel de ses revenus. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie commerciale et financière, utilise la famille comme instrument de perpétuation de sa position ascendante dans la structure sociale pour transmettre ses biens et les charges d'Etat qu'elle a accumulée à la suite du processus de patrimonialisation des offices, bourgeoisie qui a fait de l'Etat un moyen de reproduction de ses positions dans l'espace social. Mais si ces hommes de lois, de commerce et de finances ont tout fait pour se doter d'un patrimoine rentable, il reste que la terre fut aussi à leurs yeux un des moyens les plus recherchés pour leur procurer le prestige auquel ils aspiraient. Si pour les nobles vivant sur leurs domaines, la maison, le nom et les armes formaient l'essentiel à préserver au-delà de la mort, chez les bourgeois souvent annoblis, la charge et l'office étaient l'objet de la plus grande attention. Mais « l'esprit de famille » qui s'est longtemps incarné sous la

forme de la « maison de famille », l'était plus encore. Cet « esprit de famille » désignait toute forme de transcendance du social, au point que la représentation de l'État moderne et la notion de service public qui, en France, le caractérise en découle pour une bonne part.

Mais, notamment dans ce pays, l'État moderne a aussi constitué la famille comme une catégorie de l'action politique, telle que nous la connaissons encore aujourd'hui. La « défense de la famille » a mis aux prises les deux institutions qui ont fait de la famille un enjeu politique : l'Église et l'État. Cette rivalité qui a toujours existé a pris la forme d'un conflit qui, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, aurait pu aboutir à une guerre civile si elle n'avait déjà eu lieu en 1870–1871 lors de la Commune de Paris et de sa répression. De la préhistoire de ce qui est devenu en France une « politique », la « politique familiale », on doit retenir que le familialisme d'Église est apparu en tant que mouvement social à la fin du 19<sup>ème</sup> et, pendant le premier quart du 20<sup>ème</sup> siècle, sous la forme d'un ensemble différencié de mouvements philanthropiques se rattachant aux différentes formes de catholicisme social. Il visait explicitement, en favorisant les « familles nombreuses », à restaurer un ordre moral fondé sur le respect du droit de propriété et des hiérarchies « naturelles », le rétablissement de la liberté de tester et des valeurs chrétiennes. La « défense de la famille », en cette période où les institutions républicaines tentaient de se consolider et où le mouvement ouvrier s'organisait tant bien que mal, a été l'un des principes d'unification d'actions dispersées mais objectivement convergentes : maintien de l'ordre politique par la morale, dont la famille est à la fois l'emblème et le moyen. C'est le mode de reproduction familiale de la structure sociale et l'ordre politique qui lui correspond, qui étaient en cause et servaient de cause à défendre.

On comprend que le discours sur le « libre choix des familles contre les empiétements de l'État », en l'occurrence l'école laïque, a cristallisé en période de crise toutes les oppositions en France, car l'école est l'instance la plus puissante et la plus visible qui tend à concurrencer la famille en tant qu'instrument de redistribution, à chaque nouvelle génération, des positions dans la structure sociale. Le rapport à la « famille », en ce sens, concentre, en effet, toute une série d'attitudes cohérentes à partir desquelles les agents sociaux engendrent des pratiques qui sont objectivement et subjectivement systématiques : rapports au système scolaire, à la sexualité (hétérosexualité, ascétisme, continence, chasteté, conjugalité), au statut de la femme, à l'avortement, au patrimoine, ou encore, dans des domaines que structure aussi la famille, le type d'autorité et la manière de l'exercer ainsi que le rapport à la sécurité.

On signale juste ici que les premières associations catholiques de chefs de famille se sont principalement formées et ont accru considérablement leur essor au lendemain de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État (1905). Il s'agissait surtout de contrôler le contenu de l'enseignement dans les écoles publiques, no-

tamment les manuels et livres scolaires – ainsi que les faits et gestes des enseignants –, de multiplier les écoles privées et de faire bénéficier ces dernières des allocations et subventions accordées par l'État, les départements et les communes, proportionnellement aux enfants qui les fréquentaient.

Mais les catégories sociales les plus conservatrices n'ont pas été les seules à « défendre la famille », c'est-à-dire l'ordre social qui leur permettait de maintenir leur position dans l'espace social. En effet, au même moment, la « défense de la famille » a mobilisé d'autres fractions des classes dominantes qu'on pourrait dire presque antagonistes des premières, notamment au regard du rôle de l'État dans la gestion des affaires civiles. Les animateurs de cette mouvance qu'on appelle habituellement « nataliste » – l'association dans laquelle la plupart d'entre eux se regroupaient, s'intitulait, à l'origine, « l'Alliance nationale pour la croissance de la natalité française » – n'étaient pas des patrons d'entreprises, des hommes d'affaires, des chefs d'industrie, des officiers de l'armée, des prêtres, ou des responsables d'organisations religieuses, mais des représentants de l'élite d'une république laïque et patriotique, celle qui, en France, a pris le pouvoir dans le champ politique à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle : médecins, avocats, hauts fonctionnaires, statisticiens, démographes et dirigeants politiques (nombre d'entre eux étant libres penseurs, plutôt scientifiques) et dont la position tenait, au moins pour une part, à l'État.

Cependant la qualification de nataliste pour désigner cette composante du mouvement familial tend à occulter que, comme pour la première, cette mouvance défend aussi une certaine conception de la famille et la morale qui lui correspond. Et qui a beaucoup à voir avec l'État moderne. D'où l'expression « familialisme d'État ». Mais à une perception éthico-religieuse du monde social s'est substituée une vision qu'on dirait aujourd'hui technocratique, d'inspiration scientiste et rationaliste. On parlait de famille « normale », celle dont le nombre d'enfants permettait, d'après les statistiques, la perpétuation de la population, nombre bien éloigné de la « grande famille » et de son succédané, la « famille nombreuse », fondée dans la nature des choses de la vie telle que la concevait le familialisme catholique. Pour les tenants du familialisme d'État, il s'agissait par des moyens politiques et économiques de favoriser la natalité et, par là, la puissance économique et militaire de la nation. La « défense de la famille » ne désignait plus, en ce cas, la restauration d'un ordre social dépassé et en déclin – ce que connotent les notions de dénatalité, de dépopulation, voire, aujourd'hui peut-être, de démariage –, elle est solidaire de la transformation du mode de reproduction de la structure sociale, dont le patrimoine familial n'est pas le seul principe ni la seule finalité. Ce dernier passe désormais de plus en plus par des systèmes de distribution de ressources garanties par l'État (diplômes scolaires, prestations sociales, droits sociaux, systèmes monétaires et fiscaux).

#### 4 Crises de la famille. Crises de l'ordre social

Quand les discours sur la famille se multiplient en France comme cela a été, par exemple, le cas au XVII<sup>e</sup> siècle lors des enquêtes de noblesse, ou à la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle lors de la crise de la natalité, c'est explicitement l'ordre social, en particulier au sein des catégories dirigeantes, qui fait problème. Au XVI<sup>ème</sup> et au XVII<sup>ème</sup> la montée de la bourgeoisie dans les structures de l'État monarchique, qu'il s'agisse des finances mais surtout des structures politiques elles-mêmes, notamment au moyen de la vénalité des offices, menaçait la noblesse tant dans ses fonctions que dans son statut. D'où la question à cette époque : qui appartient à la noblesse et donc qui peut bénéficier des priviléges qui lui sont attachés ? Question qui en appelait immédiatement une autre : comment devenait-on noble ? par la naissance, par la nature des biens possédés, par les fonctions exercées ? Le problème de la fonction sociale et politique de la famille est ici centrale : il détermine très directement le statut et le rang dans l'espace social.

Au XIX<sup>ème</sup> le problème se pose aussi, en d'autres termes bien sûr, mais il est toujours question de la famille. Avec l'effondrement des structures familiales traditionnelles, au moins dans les régions industrialisées, la question devient la suivante : comment assurer l'ordre social pour des catégories sociales « déshéritées », comme on disait alors, c'est-à-dire celles qui n'ont rien à transmettre ? Autrement dit, sur quoi fonder la « famille ouvrière » qui ne soit pas la propriété ? Toutes les ébauches des systèmes de protection sociale et de droit social qui apparaissent à cette époque (législation concernant le travail des enfants, création des salles d'asiles), ce qu'on appellera à la fin du 19<sup>ème</sup> le droit ouvrier ou encore la législation industrielle ainsi que le droit social de la famille ouvrière (notamment la déchéance de la puissance paternelle) vise à répondre à cette question. Ce sont autant de dispositions et de dispositifs qui sont en contradiction avec ceux du « code civil », de l'économie libérale et de la philosophie sociale inhérente aux relations contractuelles et à la notion d'autonomie de la volonté, vertu cardinale de la philosophie individualiste qui imprègne cette sorte de code général des relations sociales, celles de la bourgeoisie post-révolutionnaire c'est-à-dire conservatrice.

Mais la question du « paupérisme » se double d'une autre qui concerne tout autant l'ordre social à cette époque, celle qui intéresse immédiatement les catégories sociales dominantes et qui est liée aux fondements sociaux de la position de ces catégories dans l'espace social. Il s'agit de l'émergence d'une nouvelle structure familiale, celle que Durkheim appelait la famille « conjugale ». Cette forme de famille a pour principe moins la cession d'un patrimoine économique que la transmission d'une autre espèce de capital, le capital culturel de type scolaire, qui se constitue en tant que tel à cette époque. En effet, cette espèce de capital trouve alors à se valoriser sur le marché scolaire, sur les marchés du travail – on parlait

alors de « capacités » – et participe de la croissance d'un salariat bourgeois induit par le développement du capitalisme et de son organisation ainsi que de la montée de l'administration d'État dans l'organisation des rapports sociaux.

Ainsi, à la fin du XIX<sup>ème</sup>, se sont constitués trois modes de gestion et de reproduction des populations qui ont tendu sinon à se substituer au moins à se juxtaposer au mode familial de production et de reproduction de la structure sociale : un marché du travail où le salarié est libre de toute obligation autre que contractuelle ; un système scolaire qui dote et certifie des compétences culturelles et sociales valorisables sur le marché du travail ; un système de protection sociale qui vise à assurer la permanence des ressources quels que soient les aléas de la vie professionnelle. Or, ces trois modes de gestion des populations, corrélatifs de l'apparition de la « famille conjugale », sont en crise à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle.

En effet, si la « crise de la famille » est en France un thème récurrent des débats publics et politiques depuis les années 1960, ce thème semble désigner aujourd'hui la transformation que connaît plus particulièrement le mode scolaire de reproduction des élites bourgeoises, le système d'enseignement traditionnel n'assurant plus avec la même efficacité ses fonctions de reproduction de la structure sociale, aussi bien pour l'ensemble des classes que pour les catégories dominantes elles-mêmes (massification et déclin de l'université, accroissement et internationalisation de la concurrence, dévalorisation du capital culturel de type intellectuel, coût de plus en plus élevé du travail de socialisation familiale). Il suffit de mentionner les institutions sur lesquelles tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'elles posent problèmes : essentiellement l'école et la famille, l'emploi et les systèmes de protection sociale, autant de thèmes à dimensions multiples mais qui se ramènent à une seule : crise du mode scolaire et familial de reproduction, qui affecte plus précisément les fractions intellectuelles des classes moyennes et supérieures (enseignants, chercheurs, médecins, avocats, artistes, travailleurs sociaux, infirmières, étudiants), catégories où les indicateurs d'anomie ou, mieux, d'anomalie familiale ont le plus augmenté (naissances hors mariage, taux de divorces, « recompositions » familiales).

## 5 L'Etat et le processus de naturalisation des catégories sociales

Pourtant le familialisme se perpétue aujourd'hui, notamment au travers des très nombreux discours spécialisés (ou non) sur la famille, mais aussi et surtout des technologies économiques, juridiques, fiscales et assurantielles dont il est à l'origine, ainsi que par une forme d'encadrement généralisé des familles grâce aux sciences et au travail social. Si les bases sociales du familialisme se sont effondrées en France dans les années 1960–70 (déclin de l'Église catholique, déclin de la paysannerie et des petites entreprises familiales, accroissement de la scolarisation et

du travail salarié des femmes, montée du mouvement féministe), il marque toujours de son empreinte les catégories selon lesquelles sont appréhendées les structures familiales, la vision de la famille et les droits qui lui sont attachés. Pourquoi cette force ? Parce que ces catégories sont devenues des catégories d'État, de la pensée d'État, celles à partir desquelles sont pensées encore aujourd'hui la famille, sa définition, sa composition et les droits qui lui sont liés. Elle ne semble même plus pensée, tant la définition de la famille est inscrite dans les mécanismes de redistribution des ressources de toute sorte (allocations familiales, quotient familial, logement social, régimes de retraite), dans les formes de gestion bureaucratique des populations, comme l'état civil ou encore la définition sociale de l'identité, c'est-à-dire de l'existence sociale.

Ce qui est constitué comme un « fait de population » ou comme une « structure démographique », expressions déjà bien à même de désigner des objets qui ont la consistance d'une « quasi chose », comme l'écrivait Durkheim à propos du droit, est le résultat d'une double construction : les données démographiques sont élaborées selon les catégories bureaucratiques des États modernes visant à identifier les individus et à définir les groupes (les unités familiales, territoriales, professionnelles), et le principe de construction de ces catégories lui-même est construit comme fondé en nature, une « construction sociale naturalisée », pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu (Bourdieu, 2000).

Les catégories démographiques sont en effet à la fois des formes organisées et des schèmes organisateurs. Elles participent d'une forme de domination, celle que Max Weber appelait « rationnelle-légale », en l'insérant dans une nature « biologique » qui est elle-même une construction sociale naturalisée, la légalité étant à elle-même son propre principe (Colliot-Thélène, 1992). Ces catégories s'imposent comme des schèmes tautologiques dans la mesure où elles désignent simultanément des principes de classement et des unités sociales (les « familles à risque », les « familles monoparentales », les « familles recomposées »), dont les différences apparaissent si naturelles et si évidentes que, si elles n'étaient pas nommées, cette omission serait considérée comme une lacune quasi ontologique, ainsi que ce fut par exemple le cas dans une enquête de l'Insee, demeurée inexploitée, où la question relative au sexe de l'enquêté avait été inconsciemment omise.

De même la famille est constituée comme une matrice de classement dont les catégories sont construites selon des principes historiquement fondées, l'alliance et la filiation, ces coordonnées de la parenté s'étant perpétuées au travers des registres paroissiaux et de ce qui est devenu l'état civil, occultant du même coup les dimensions proprement politiques des échanges familiaux et des transactions auxquelles ces derniers donnent lieu (notamment la subordination de la reproduction biologique aux nécessités de la reproduction des différentes espèces de capital). Si la famille s'impose encore aujourd'hui avec tant de force comme une matrice de schèmes structurant la vision du monde social, ainsi que le rappelle

la persistance des nombreuses métaphores familiales du monde politique et économique, c'est dans la structuration de l'ordre politique et le mode de reproduction de la structure sociale qui lui est associée que les structures familiales se voient reconnaître un fondement « naturel ». En effet, la famille peut d'autant plus apparaître comme le fondement naturel de l'ordre politique et, de proche en proche, de l'ordre social, qu'elle est elle-même perçue et constituée selon les catégories par lesquelles l'ordre politique lui-même est construit.

La force attachée à des catégories comme le sexe ou l'âge mais aussi comme la famille, ne tient-elle pas au fait qu'elles sont des actes d'Etat, des actes d'état-civil qui définissent dans la durée et dans l'espace l'identité générique des individus, c'est-à-dire leur appartenance au type de groupe qui lui est associé (l'Etat-nation) ? La fixation officielle de cette identité, appréhendée selon les catégories au travers desquelles s'engendent les représentations de la famille, contribue en effet à faire exister des différences en les inscrivant dans un système de distinctions quasi immuables parce que bureaucratiquement reproductibles, auquel sont rattachées mécaniquement nombre de propriétés socialement déterminées et déterminantes. Ces catégories qui sont aussi des catégories juridiques et donc bien à même de faire advenir dans la réalité, avec la contrainte qu'implique le droit, ce qu'elles énoncent et ce qu'elles annoncent, insèrent les individus dans toute une série de formalités et d'opérations qui visent à les différencier en les rendant conformes à ces différences et aux définitions sociales des comportements et attitudes associés à ces définitions. De sorte que les différences socialement établies sont confirmées à la manière d'un destin inscrit dans la nature des choses, des choses sociales telles que les institue l'Etat, ce qu'on appelle l'identité, au moins au sens de la carte d'identité.

Dans ce travail sur la *Généalogie de la morale familiale*, le point d'attaque de l'analyse est celui des représentations et des enjeux sociaux, politiques et économiques que cette morale engendre, des acteurs concernés et des armes symboliques qu'ils utilisent. Ceci a impliqué d'analyser des «programmations de conduite», pour reprendre l'expression de Foucault, de toute nature, politique, juridique, scientifique, théologique, morale. Il ne s'est pas agi de retracer l'histoire des structures de la famille, mais des usages sociaux, au travers desquels s'engendent les représentations de la famille : technologies de la transmission successorale (patrimonialisation des biens et des charges), technologies de stigmatisation morale et de moralisation des populations (patronage, hygiénisme), technologies de gestion des populations (paternalisme, démographie, système d'assurances sociales).

Il convenait d'en montrer l'origine, l'étendue, la continuité, c'est-à-dire de montrer comment la perpétuation de l'ordre social était assurée par la famille au-delà de la vie biologique des individus et, donc, comment la famille est restée au prix de multiples transformations la pièce principale du système des instruments

de reproduction de la structure sociale (même si elle y joue un rôle différent, et évidemment variable selon les catégories sociales), les autres en dépendant toutefois (par sa présence ou son absence) très fortement, qu'il s'agisse du système scolaire, des systèmes de protection sociale, des systèmes fiscaux, mais aussi des modes de recrutement des élites, comme les grands corps de l'Etat, ou dans d'autres structures sociales qu'on appelle les « professions » au sens anglo-saxon, les « mafias » ou les « clans » (Heilbron, 1986, 61–73 ; Bourdieu, 1985, 73).

Aussi, l'un des objectifs de ce travail a été de briser les évidences souvent trompeuses concernant la famille, son fondement, son fonctionnement, sa définition, même si les représentations qu'on en a ne sont pas totalement arbitraires. Au contraire. L'autre objectif était justement de faire apparaître les relations complexes des définitions de la famille avec des processus historiques multiples où les groupes sociaux se trouvent aux prises pour assurer leur position dans l'espace social. En effet, la définition et le rôle de la famille sont à toute époque, dès lors que cette structure sociale est politiquement constituée, des enjeux de luttes à nombreuses dimensions et à multiples niveaux.

Cependant, ce qui peut être considéré comme commun dans les différents cas historiques analysés est que la famille et les valeurs qui lui sont associées se donnent comme des principes de l'ordre social (« défense de la société »). Mais à partir de quel point de vue, sont évalués ces principes ? La question est importante, car de ces « points de vue » dérive la valeur qu'on accorde à ces principes, en l'occurrence la nature, l'ordre social naturalisé à l'état de norme, par exemple celui qui est presque toujours impliqué dans les études sur les interactions dans la famille. Le problème devient dès lors le suivant : y-a-t-il d'autres « points de vue », des points de vue concurrents ? En quoi consistent-ils ? Qui les impose ? Car ces points de vue sont aussi des modes d'existence, notamment les modes d'existence de ceux qui évaluent et qui tentent d'imposer leurs propres valeurs. Donc, il convient de rapporter la famille et les valeurs qui lui sont associées à quelque chose qui soit comme leur origine, c'est-à-dire aux conditions sociales de production des groupes sociaux, en lutte pour imposer leur point de vue sur la famille.

En effet, on ne peut se contenter d'inventorier les valeurs existantes, les modalités des échanges et des interactions familiales ou de critiquer les comportements au nom des valeurs établies. On ne peut non plus penser ces valeurs en les faisant dériver de faits objectifs (statistiques) comme le croyait, par exemple, Durkheim. D'où la nécessité pour le sociologue de remonter à leur origine : quel est le fondement de la valorisation de la famille comme instrument de transmission ? Deleuze disait de la notion de généalogie chez Nietzsche « qu'elle veut dire à la fois valeur de l'origine et origine des valeurs ». A quelles valeurs s'oppose la famille ? A d'autres formes de regroupements ? Quels sont-ils ? Serait-ce, entre autres, l'entreprise, le groupe professionnel, les classes sociales ? Ou ne faudrait-il pas un autre système conceptuel que celui qui définit la famille pour penser ce

phénomène très général qu'est le « maintien des formes sociales » et la transmission entre générations qu'il suppose, auxquels la famille et son discours renvoient toujours.

Telles sont quelques-unes des questions que pose l'ouvrage qui vise avant tout à montrer l'enjeu fondamentalement politique des discours sur la famille. Enjeu en effet très politique et pourtant, au moins apparemment, très dépolitisé, enjeu très conflictuel et, au moins aussi apparemment, très consensuel, comme si la politique au sens de ce qui est débattu dans les enceintes parlementaires, les comités d'experts et les débats scientifiques, supposait un consensus profond et quasi généralisé chez ces spécialistes de la gestion de l'ordre social sur les conditions sociales de perpétuation de ce dernier.

## 6 Références bibliographiques

- Bachelard, Gaston (1980), *La formation de l'esprit scientifique*, Paris : Vrin.
- Bloch, Marc (1968), *La société féodale*, Paris : Albin Michel.
- Bourdieu, Pierre (1985), « Effet de champ et effet de corps », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 59.
- Bourdieu, Pierre (1992), *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris : Seuil.
- Bourdieu, Pierre (1993), « La famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100.
- Bourdieu, Pierre (2000), *La domination masculine*, Paris : Seuil
- Castel, Robert (1995), *Les métaphores de la question sociale. Une chronique de salariat*, Paris : Fayard.
- Colliot-Thélène, Catherine (1992), *Le désenchantement de l'État. De Hegel à Max Weber*, Paris : Éditions de Minuit.
- Durkheim, Emile ([1912] 1960), *Les formes élémentaire de la vie religieuse*, Paris : Puf.
- Genet, Jean-Philippe (ed.) (1990), *L'État moderne : genèses. Bilans et perspectives*, Paris : Puf.
- Halbwachs, Maurice (1952), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Puf.
- Heilbron, Johan (1986), « La professionnalisation comme concept sociologique et comme stratégie des sociologues », in *Historiens et sociologues aujourd'hui*, Paris : Editions du CNRS.
- Lucey, Michael (2003), *The Misfit of the family. Balzac and the Social Forms of Sexuality*, London : Duke University Press, Durham.
- Lenoir, Remi (1999), « La question familiale. Familialisme d'Église, familialisme d'État », *French Politics, Culture and Society*, 3-4.
- Lenoir, Remi (2003), *Généalogie de la morale familiale*, Paris : Seuil.
- Lenoir, Remi (2004a), « Halbwachs : démographie ou morphologie sociale ? », *Revue européenne des sciences sociales. Cahiers Vilfredo Pareto*, XLII, 2004, n° 129.
- Lenoir, Remi (2004b), « Durkheim et la famille. Entre sociologie et politique », in Johan Heilbron, Remi Lenoir, Gisèle Sapiro *Pour une histoire sociale des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris : Fayard.
- Lessay, Franck (1998), *Le débat Locke-Filmer*, Paris : Puf.

- Schneider, William Howard (1990), *Quality and Quantity. The Quest for Biological Regeneration in Twentieth Century France*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Simmel, Georg ([1896–1897], 1981), « Comment les formes sociales se maintiennent », in Simmel Georg, *Sociologie et épistémologie*, Paris : Puf.
- Vernier, Bernard (1991), *La genèse sociale des sentiments. Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris : Editions de l'EHESS.